

Liberté Égalité Fraternité









# MaPrimeRénov', une aide simple et juste pour la rénovation énergétique

- Elle se demande en ligne et vous est versée rapidement à l'issue de vos travaux.
- Son montant s'adapte en fonction de vos revenus et du gain énergétique apporté par vos travaux.
- Tout le monde peut en bénéficier : propriétaires occupants ou bailleurs, copropriétaires, quels que soient vos revenus.



## Avec MaPrimeRénov', à chaque besoin sa solution :







Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov' Sérénité

MaPrimeRénov' Copropriété



# Plusieurs types de travaux possibles :



Le système de chauffage



La ventilation



L'isolation



La rénovation globale



#### Bon à savoir :

Pour bénéficier de MaPrimeRénov', vous devez faire réaliser ces travaux par des professionnels qualifiés Reconnus Garants de l'Environnement (RGE).

# Propriétaires occupants et bailleurs:

Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement:



Avec MaPrimeRénov', vous pouvez effectuer des travaux de rénovation énergétique, comme installer un nouveau système de chauffage ou une ventilation, isoler vos murs et vos combles, ou alors réaliser une rénovation globale pour plus d'efficacité, avec une facture allégée.

- Une aide accessible à tous les propriétaires (occupants et bailleurs).
- Selon les travaux, les forfaits varient en fonction de vos revenus.
- MaPrimeRénov' est cumulable avec les aides locales et les aides CEE (Certificats d'Écononie d'Énergie).

### Une démarche en 5 étapes!



Je crée mon compte et je dépose ma demande avec les devis.





Je reçois par e-mail la confirmation de l'attribution de l'aide et de son montant.





le fais réaliser mes travaux par un artisan RGE et je réceptionne mes factures.





Je demande le paiement de la prime en déposant mes factures sur mon espace personnel.



Je reçois le versement de la prime.

#### L'EXEMPLE DE LAURENT

Laurent vit avec sa fille. Grâce à MaPrimeRénov', il a pu remplacer sa chaudière au fioul par une chaudière à granulés. Son logement est bien plus confortable et ses factures de chauffage ont largement diminué.

> Les travaux de Laurent ont coûté **15 940 €.** Il a bénéficié de **14 300 €** d'aides, dont 10 000 € d'aides MaPrimeRénov' et 4 300 € d'aides CEE.

#### Bon à savoir :

- Sous certaines conditions, une avance sur le montant de votre aide peut vous être accordée.
- L'aide peut être bonifiée si les travaux permettent de sortir de l'étiquette énergétique F ou G, ou s'ils permettent d'atteindre l'étiquette A ou B.

# Propriétaires occupants aux ressources modestes :

Vous voulez réaliser une rénovation globale de votre logement :



En fonction de vos revenus, vous pouvez bénéficier de MaPrimeRénov' Sérénité et ainsi obtenir des financements plus avantageux pour une rénovation globale, afin de profiter d'un confort plus important dans votre logement.

- Les travaux doivent permettre un gain énergétique supérieur à 35%.
- L'accompagnement individuel est systématique pour ne plus être seul face aux travaux et aux démarches.
- Le financement couvre jusqu'à 35% ou 50% du coût des travaux.

#### L'EXEMPLE DE LA FAMILLE AMAD

La famille Amad habite une maison dans la Drôme avec leurs deux enfants. Grâce à MaPrimeRénov' Sérénité, ils ont été accompagnés gratuitement pour réaliser un bouquet de travaux (chauffage, isolation, fenêtres) et améliorer la performance énergétique de leur logement de 60%.

> Les travaux ont coûté 32 000 €. La famille Amad a bénéficié de 24 000 € d'aides, dont 15 000 € d'aides MaPrimeRénov' Sérénité, 7 000 € d'aides CEE et 2 000 € d'aides locales.

# į

#### Bon à savoir :

- L'aide peut être bonifiée si les travaux permettent de sortir de l'étiquette énergétique F ou G, ou s'ils permettent d'atteindre l'étiquette A ou B.
- MaPrimeRénov' Sérénité est cumulable avec les aides locales et, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, avec les aides CEE.

# Copropriétaires:

Votre immeuble nécessite

#### des travaux de rénovation :





MaPrimeRénov' Copropriété simplifie le financement des travaux de rénovation énergétique en parties communes (isolation des façades, étanchéité des toits-terrasses, remplacement du système de chauffage collectif, etc.).

- Une aide accessible aux copropriétés composées à 75% de résidences principales.
- Un seul dossier de demande d'aide à remplir par votre syndic.
- Une aide collective unique, attribuée au syndicat de copropriétaires et déduite de la quote-part des travaux.

#### L'EXEMPLE DE LA RÉSIDENCE DES MAGNOLIAS :

La résidence des Magnolias est une copropriété de 60 logements, construite en 1967, qui a réalisé des travaux de rénovation ayant permis un gain énergétique de 50%. Elle a ainsi atteint l'étiquette énergétique C.

> Pour un coût de travaux de **1,04 million d'euros**, la copropriété a bénéficié de **546 000 €** d'aides, dont **238 000 €** d'aides **MaPrimeRénov' Copropriété, 167 000 €** d'aides **locales** et **112 000 €** d'aides **CEE**, soit 16 700 € par logement.



#### Bon à savoir :

- L'aide peut être bonifiée si les travaux permettent de sortir de l'étiquette énergétique F ou G, ou s'ils permettent d'atteindre l'étiquette A ou B.
- Une prime complémentaire est prévue pour les ménages aux revenus plus modestes afin de réduire leur reste à charge.

#### Les travaux réalisés doivent :

- permettre un gain énergétique supérieur à 35%;
- faire l'objet d'un accompagnement (assistance à maîtrise d'ouvrage) tout au long des travaux.

# Les témoignages des bénéficiaires

« Ma facture de chauffage explosait et nous avions quand même froid. Aujourd'hui, ça n'a rien à voir, autant financièrement qu'en termes de confort. »

• LAURENT





« Les enfants avaient tout le temps froid. Nous n'aurions jamais pensé pouvoir financer des travaux pareils. Ça a changé notre vie! »

• LA FAMILLE AMAD

« Non seulement nous atteignions un niveau d'économie énergétique élevé, mais en plus, les subventions étaient très importantes. Grâce aux aides, il a été facile de convaincre l'ensemble des copropriétaires de se lancer! »

• LA RÉSIDENCE DES MAGNOLIAS





# Et pour tous les projets de travaux :

# France Rénov' le service public de la rénovation de l'habitat

Faites appel aux conseillers France Rénov':

Sur la plateforme Web france-renov.gouv.fr



Par téléphone 0 808 800 700

Ou dans l'un des 450 Espaces Conseils France Rénov'







